



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 29207

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la reprise par certains pays de la pêche à la baleine. Ces opérations de chasse auraient repris alors qu'il semblerait qu'aucune raison scientifique ne les justifie réellement. Créée par la Convention de Washington en 1946 sur la réglementation de la chasse à la baleine, la Commission baleinière internationale a décidé en 1986 un moratoire sur la chasse commerciale. Aussi, elle lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement pourrait envisager sur ce sujet important pour la protection des espèces.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant la reprise par certains pays de la chasse à la baleine, sous couvert de recherche scientifique. La commission baleinière internationale (CBI) est l'organe de mise en oeuvre de la convention de Washington de 1946, réglementant la chasse à la baleine. Elle regroupe cinquante Etats. La France y défend une position de conservation des cétacés aux côtés de ses partenaires européens, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis, de la plupart des pays latino-américains et, plus récemment, de l'Afrique du Sud, du Kenya et de l'Inde. La France a une position claire en matière de conservation des mammifères marins. Elle a oeuvré à la création de sanctuaires marins aussi bien au sein de la CBI que sur son propre territoire (Méditerranée, Polynésie française). Elle entretient un dialogue régulier avec les principales organisations non gouvernementales françaises sur ce dossier sensible et organise des réunions d'échanges de vues avant toutes les échéances importantes. La France a mené diverses actions au sein de la CBI depuis de nombreuses années par son soutien constant aux résolutions protestant contre les campagnes de chasse japonaises. Dès le 7 août 2003, la France a officiellement condamné la décision de l'Islande de reprendre la chasse scientifique à la baleine et elle s'est rapprochée de ses partenaires en vue d'effectuer une démarche commune à Reykjavik. Le 8 septembre 2003, une condamnation ferme de cette reprise, émanant de vingt-deux pays, a été portée aux autorités islandaises par les chefs des missions diplomatiques de Grande-Bretagne, des États-Unis, de République fédérale d'Allemagne et de France. En février 2003, elle a été une des premières nations à soutenir l'initiative de Berlin, adoptée en juillet 2003, consistant à mettre en place un comité technique chargé d'étudier des mesures de conservation des cétacés par rapport à l'ensemble des menaces pesant sur ces espèces. Cette initiative présente l'intérêt de faire évoluer la Commission vers des préoccupations plus larges que la simple exploitation par la chasse. Enfin, la France envisage d'accueillir en 2006, la 58e session de la CBI à La Rochelle, ce qui serait une première pour notre pays, pourtant membre fondateur de cette organisation.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29207

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9119

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2551